

Non au projet contre la retraite des salariés, rupture avec le gouvernement !

Aucun travailleur sain d'esprit ne pensait que le gouvernement Macron-Philippe allait améliorer les retraites. Pourtant, pendant 18 mois, les organisations syndicales (CGT, FO, CFDT, CFJC, CFE-CGC, UNSA et FSU) se sont rendues docilement aux convocations du gouvernement et lui ont fait des « propositions ». En octobre 2018, le « haut-commissaire » Delevoye (ex-UMP, désormais LREM) leur a présenté les grandes lignes de la nouvelle attaque contre le droit à la retraite : système unique (incluant les indépendants et liquidant les « régimes spéciaux »), système par points (comme celui adopté en 1999 pour les retraites complémentaires AGIRC-ARRCO gérées par les « partenaires sociaux » dont la CGT, FO et la CFDT).

Les chefs syndicaux en ont discuté, comme prévu, jusqu'en mai 2019. Donc, ils ont accepté l'unification des régimes et le système des points. Le 18 juillet, après la présentation du rapport du haut-commissaire aux syndicats qui ajoute un « âge-pivot » de 64 ans sous prétexte de « libre choix », les chefs syndicaux font mine de tomber des nues : « *des zones d'ombre subsistent* » (UNSA), « *plus personne n'y comprend rien* » (CGT).

En fait, les préconisations de Delevoye s'inscrivent dans le fil des rapports du Conseil d'orientation des retraites dans lequel siègent les représentants syndicaux (le dernier rapport proposait un âge-pivot de 63 ou 64 ans), de la politique du gouvernement Macron-Philippe lui-même (exemptions de cotisations patronales, désindexation des pensions) et des mesures des gouvernements précédents depuis 1993 (report de l'âge du départ en retraite, allongement de la durée de cotisation, calcul sur une carrière plus longue, désindexation sur le niveau des salaires, etc.). Bien qu'elles aient permis d'allonger la vie au travail et de baisser les pensions, cela n'est jamais assez pour le capital et pour l'État bourgeois.

1. L'unification des régimes permettra de faire payer les pensions des indépendants (dont certains sont des patrons) par les salariés et fera converger les droits de ces derniers non vers le haut, mais vers le bas. Les fonctionnaires de la santé, de l'enseignement... seront particulièrement touchés. L'exception sera, comme il fallait s'y attendre, les membres de l'appareil répressif de l'État (armée, police, justice).
2. Le système remet dans les mains de l'État la valeur du point qui fluctuera selon le niveau de croissance, l'espérance de vie de la génération partant en retraite, plus celle-ci étant grande, plus la valeur du point baisserait, etc.

3. L'âge pivot de 64 ans permettrait soit de faire travailler plus longtemps, soit de baisser la pension par une décote.
3. Accessoirement, la baisse des pensions favorisera le développement du capital de la finance (assurances, banques, etc.) qui proposera de la « retraite par capitalisation » favorisée par l'État.

Après la crise des Gilets jaunes, le gouvernement a plus besoin que jamais de la caution des syndicats. Il consultera de nouveau fin août.

Le Premier ministre a demandé à Agnès Buzyn et Jean-Paul Delevoye d'engager dès la semaine prochaine une première phase d'écoute des réactions des organisations syndicales et patronales sur les préconisations du Haut-commissaire. (Communiqué de Matignon, 18 juillet)

Comme à chaque attaque antisociale de l'État, les mêmes bureaucrates qui ont négocié la contre-réforme se gardent bien de menacer le gouvernement de la grève générale. Ils avancent les sempiternelles diversions des lettres aux parlementaires et des « journées d'action » (21 septembre, 24 septembre). Et tous annoncent qu'ils restent disponibles pour poursuivre la mise au point du projet de loi contre les travailleurs salariés.

Sur les lieux de travail, dans les syndicats, discutons et organisons-nous pour empêcher ce nouveau coup contre le travail, pour vaincre le gouvernement du capital.

- Retrait des « préconisations » ! Augmentation des cotisations patronales ! Suppression des cotisations des salariés !
- Abrogation des lois antérieures contre les retraites ! Retour aux 37,5 années de cotisation et à 60 ans d'âge de la retraite ! Taux de remplacement à 75 % pour tous, calcul sur les 6 derniers mois pour tous ! Maintien des compensations pour les femmes et les travaux pénibles ! Pas de pension au-dessous du Smic !
- Intégration des régimes de retraite complémentaires au régime général ! Une seule caisse pour tous les salariés, gérée par leurs seuls représentants !
- Boycott de la « concertation » ! Dirigeants syndicaux, sortez du Conseil d'orientation des retraites !
- Assez des journées d'action impuissantes ! Préparation de la grève générale jusqu'au retrait du projet de loi !



22 juillet 2019